

EXTRAIT N°27/2026  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 060-216000430-20260430-272026-DE

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Cotisation à l'Union des Maires de l'Oise

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie,

Pouvoirs : BATAILLE Richard à MONVOISIN Patrice, NAEGLE Laetitia à VOISIN FONTANET Guy

Absents excusés : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick, ARHUR Ludovic

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Madame le Maire rappelle que chaque année la municipalité verse une cotisation annuelle à l'Union des Maires de l'Oise qui s'élève pour l'année 2026 à 855.15€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder au paiement de cette cotisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Accepte le montant de la cotisation de l'Union des Maires de l'Oise pour un montant de 855.15 €.

Autorise Madame le Maire à signer les pièces à intervenir.

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme,  
Le 04/05/2026  
Le Maire,  
Isabelle MORELLE

